

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'AN 2026, le 20 MAI 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
M. LIEZ, Administrateur.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M GRZETICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M RAMPELBERG.**

Excusés : M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, M. COLARD et Mme PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et MARCHAND, Assistante de Direction.**

Début de séance à 10 h – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 19 décembre 2025, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

VAUX ANDIGNY – 3 RUE NAPOLEON BONAPARTE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 20 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 59 000 € selon la marge maximum autorisée de + de 30% pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 78,03 m².

Ce logement, vacant depuis le 27 octobre 2025, fait l'objet de deux candidatures.

Selon l'ordre de réception des offres, il s'agit de :

1^{ère} candidature :

- _____, tiers privé, domicilié _____ qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 59 000 €, au titre de l'investissement pour y loger sa mère à titre onéreux.

2^{ème} candidature :

- _____, tiers privée, domiciliée _____, qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 59 000 €, au titre de l'investissement.

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, au profit de _____, puis de _____ en cas de rétractation du premier candidat

LAON – 39 RUE DE BOUSSON

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 20 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 99 151 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 104,37 m².

Ce logement, vacant depuis le 14 février 2025, fait l'objet de deux candidatures.

1^{er} candidature :

- _____, tiers privé, domicilié 1 _____ qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 99 151 €, au titre de l'investissement pour y loger sa sœur à titre onéreux.

2^{ème} candidature :

- _____, tiers privés, domiciliés _____ qui souhaitent en faire l'acquisition au prix proposé de 95 000 €, au titre de résidence principale, soit une baisse de prix de 4,19 %.

Le couple justifie cette baisse de prix par des travaux de rénovation (réfection complète de l'installation électrique, isolation, le remplacement des revêtements de sols, des fenêtres vieillissantes, ainsi que la modernisation du système de chauffage existant).

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur la vente, au profit de _____, puis de _____ en cas de rétractation du premier candidat.

CHAUNY – 31 ALLÉE DE LA JUSTICE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 05 janvier 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 99 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 84,1 m².

Une candidature a été présentée et acceptée au précédent bureau du 28 janvier 2026, mais les candidats se sont désistés.

Ce logement, vacant depuis le 02 novembre 2025, fait l'objet d'une nouvelle candidature.

Il s'agit _____, locataire du parc social, domiciliée _____, qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 99 000 €, au titre de résidence principale.

MONTESCOURT-LIZEROLLES – 9 RUE DU COQ VAINQUEUR

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 10 février 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 97 900 € selon la marge maximum autorisée de + de 30% pour ce logement individuel de type 3 d'une surface de 88 m².

Ce logement, vacant depuis le 18 novembre 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de _____, tiers privés, domiciliés _____ qui souhaitent en faire l'acquisition au prix délibéré de 97 900 €, au titre de l'investissement.

HIRSON – 7 QUARTIER DE L'EUROPE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 20 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 63 200 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 83,08 m².

Ce logement, vacant depuis le 06 août 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de _____, locataire de l'OPAL, domiciliée 5 _____ qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de 63 200 €, au titre de résidence principale.

SOISSONS – 64 RUE JEAN ROSTAND

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 20 avril 2026, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 121 900 € pour ce logement individuel de type 5 d'une surface de 101 m².

Ce logement, vacant depuis le 17 décembre 2025, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de _____, tiers privée, domiciliée
qui souhaite en faire l'acquisition au prix proposé de 120 000 €, au titre de résidence principale,
soit une baisse de prix de 1,56 %.

Madame justifie cette baisse de prix par des travaux de rénovation (réfection de la dalle du garage).

VENIZEL – 22 RUE NEUVE

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès
de la locataire occupante, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 84 518,40 € pour ce
logement individuel de type 4 d'une surface de 88,04 m².

Il s'agit de _____,

_____ souhaitent en faire l'acquisition au
prix délibéré de 84 518,40 €, au titre de de l'investissement pour y loger

SOISSONS – 12/18 RUE LEON CAILLEZ

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des
publics, dont les publics prioritaires jusqu'au 24 avril 2025, au prix délibéré par le Conseil d'Administration
soit 47 880 € pour ce logement collectif avec garage de type 1 d'une surface de 38 m².

Lors de sa séance du 26 novembre 2025, le Bureau a attribué ce logement vacant depuis le 28 janvier
2025, à _____, au prix négocié de 45 800 €, qui s'est par la suite désisté pour des
raisons personnelles.

_____, tiers privé, actuellement hébergé au
CEDEX (33068), se porte à nouveau candidat à l'acquisition de ce logement au prix délibéré de 47 880€,
au titre de l'investissement.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la
vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

